



Mon fils ressort avec un convocation au tribunal après une GAV

Par **castor**, le **26/08/2011** à **11:15**

[rnBonjour,rnQui dois apporter la preuve l'accusé ou la personne qui à porté plainte?rnAprès avoir été 24 heures en gardes à vue pour recel de voiture il ressort avec une convocation au tribunal pour le mois de Janvier.rnPourquoi un delais aussi long.rnSachant qu'il na pas pu prouvé qu'il avait légalement acheté cette automobil : qui à été déclaré volé en juin : Or il dit l'avoir acheté en Juillet.rnJ'aimerais comprendre ?rnDe plus le vendeur est parti en vacances donc impossible de le joindre : il parait que c'est la personnes qui a vendu le véhicule qui à porté plainte.rnmerci de m'éclairer.rnPs: j'ai modifier mon spaudo en enlevant le chiffre